

Orientations *régionales* forestières

T.2 – Première partie



Photo J. L./DDAF-13

Diagnostic



Photo C. Nouais — B. Boisseau

Le climat et le relief impriment une marque très forte aux formations végétales de la région, qui présentent de ce fait une très grande variété. Les activités humaines anciennes ont aussi fortement marqué les paysages, même si l'évolution économique depuis un siècle et demi, conduit à une inversion complète des tendances passées: la forêt a réoccupé certains terrains de parcours et les zones de culture difficilement mécanisables; là où elle préexistait, son volume sur pied s'est fortement accru. En reprenant les faits les plus marquants du constat présenté dans le tome I, on peut classer d'un côté ceux qui apparaissent comme des forces, de l'autre au contraire comme des faiblesses, au regard de la valorisation des forêts de la région.

Bien entendu forces et faiblesses peuvent différer selon le point de vue auquel on se place, parfois aussi se mêler; on essaye ci-après de clarifier un peu leur énumération en distinguant trois plans:

- le plan de l'utilité collective, qui regroupe l'utilité sociale, la richesse écologique, paysagère, etc., ce qui est « non marchand » mais intéressera les générations futures,
- le plan économique: celui de la production, essentiellement ligneuse, mais aussi de la valorisation de services fournis par la forêt,
- le plan des savoir-faire: celui de la compétence technique ou commerciale, de la capacité d'organisation, etc.

1. Les faiblesses

1.1. Au plan de l'utilité collective. (Aménagement du territoire)

- a) La forêt et les espaces naturels, spécialement sur le littoral, restent affectés par le *risque d'incendie*, avec des répercussions de différents ordres:
- production forestière aléatoire, démotivation des propriétaires,
 - menace sur les zones habitées, insuffisamment prise en compte au niveau de la sécurité publique, de l'urbanisme, de la construction, du contrôle systématique du risque (débroussaillage) en raison sans doute de la multiplicité des acteurs et de la complexité des règlements.
- b) L'existence d'*espaces mal définis*, entre forêts et landes, garrigues, etc., brouille la perception de ces espaces, perturbe les discussions sur leurs *affectations possibles*:
- notamment en matière d'urbanisme,
 - mais aussi dans la problématique des espaces ouverts comme lieu de richesse biologique maximale.



Photo C. Nouais

1.2. Au plan économique

a) *Les difficultés d'exploitation des bois dues au relief* sont réelles, les procédés alternatifs actuellement connus (câble, hélicoptère) ne permettent que très exceptionnellement de les résoudre.

Certaines réglementations routières restrictives augmentent les difficultés.

b) Ces difficultés sont accentuées par le *morcellement* de la propriété forestière, notamment privée, et particulièrement en montagne.

c) *La valeur de certains produits ligneux*, notamment ceux issus des peuplements pionniers (Pin sylvestre, Pin d'Alep) *est faible*, leur débouché est la trituration, secteur dans lequel plus qu'ailleurs les prix sont définis au niveau mondial.

d) *La valorisation financière des usages récréatifs* de la forêt est difficile, car inhabituelle, mal reconnue par les textes, et nécessitant des efforts administratifs et financiers pour aboutir.

En conséquence, les ressources dégagées localement sont fréquemment (voire, en zone méditerranéenne, quasiment toujours) inférieures au coût d'une gestion telle que pratiquée ailleurs au niveau national.

Pour les forêts publiques, la compensation se fait, soit par redistribution interne au budget de l'O.N.F. pour les forêts domaniales, soit par le « versement compensateur » de l'État sur son budget pour les forêts de collectivités.

Pour les forêts privées, il n'existe actuellement pas de mécanisme financier palliant ce handicap de façon spécifique, si l'on excepte les aides européennes qui ont pu être accordées à des « appuis techniques » en zone rurale défavorisée (objectif 5b, intéressant la montagne seulement).

1.3. Au plan des savoir-faire

a) *Les structures d'appui à la forêt privée* sont insuffisantes pour toucher efficacement une part significative des propriétaires de 10 à 25 ha (près de 6 000) sans parler des plus petits.

De ce fait seulement le cinquième des propriétés de plus de 25 ha, représentant le tiers des surfaces disposaient d'un P.S.G. fin 1997. Le très important déficit actuel s'élève à 285 000 ha constitué par 175 000 ha de propriétés de plus de 25 ha et 110 000 ha de propriétés ayant entre 10 et 25 ha de superficie.



Photo Th. Sardin

b) La gestion des entreprises de la filière bois reste souvent « artisanale », et les structures d'appui dans ce domaine sont insuffisamment utilisées.

c) La capacité locale d'études technologiques et d'innovation technique n'est pas mise à profit pour le matériau bois.

d) La doctrine relative à l'amélioration des peuplements existants est encore insuffisamment assise (éclaircies, balivages, enrichissement, évolution des peuplements mixtes). Sa mise au point est nécessaire, de même que l'individualisation plus spécifique des financements correspondants. Le cas du Pin sylvestre est particulièrement net.

e) La valorisation des fonctions environnementales est un sujet dont l'approche théorique est balbutiante.

1.4. Au total

Les propriétaires (particuliers, mais aussi publics) ne peuvent entreprendre de travaux, sauf exceptions rarissimes, que s'il s'y sont encouragés financièrement de manière stable et s'ils sont conseillés techniquement.

Cette nécessité a été prise en considération dans le cadre de différents programmes européens, appuyés par la Région et par l'État.

Malheureusement les premiers programmes européens (FEOGA), à finalité officiellement agricole et lancés sans préalable scientifique et technique suffisant, ont parfois abouti à des résultats décevants, ce qui a pu porter préjudice à l'idée d'aide aux forestiers méditerranéens.

2. Les forces

2.1. Au plan de l'utilité collective. (Fonctions écologiques et sociales)

a) Importance de la surface couverte se répercutant sur les fonctions de régulation de l'écoulement des eaux, de rétention des terres, d'épuration de l'air, de modération du climat, etc., classiquement reconnues aux forêts, sans omettre le rôle de « puits de carbone » évoqué depuis peu.

b) Rôle paysager fort (contraste avec les masses minérales, placage de couleurs et de textures diverses) entrant pour une part sûrement très importante dans l'attrait touristique de la région.

c) Richesse en habitats et en espèces diverses, due à la grande diversité climatique et géologique de la région, démontrée par l'importance des ZNIEFF et des propositions de zonage NATURA 2000,

d) Rôle récréatif, lieu de promenades de toutes sortes, ou d'activités de chasse et de cueillette, permettant un contact direct avec la nature.

Ces différents rôles valent aux forêts de la région un préjugé globalement favorable, qui a par exemple pour traduction les très importants budgets consacrés à la lutte contre les feux.

2.2. Au plan économique :

a) Une ressource en accroissement.

Les volumes sur pied augmentent: entre le premier et le deuxième cycle de l'I.F.N.: plus 13560000 m³ au total, dont:

– 2 500 000 m³ pour le Pin sylvestre

– 2 600 000 m³ pour le Pin d'Alep

– 2 100 000 m³ pour le Chêne pubescent

– 1 200 000 m³ pour le Chêne vert.

Pour les autres essences, plus exploitées sans doute, l'accroissement est moindre mais existe.

b) Quelques produits spécifiques, pouvant créer des filières particulières attachées à l'image de la région PACA: mélèze, cèdre, Pin Cembro. Sur un autre plan, bois de chauffage, de chêne vert et chêne pubescent.

c) le liège: un produit encore plus spécifique, et rare.

d) Une population littorale importante, en augmentation, avec inévitablement des besoins en bois à satisfaire: construction, mobilier, bricolage, d'une part; bois de chauffage, charbon de bois, d'autre part.

e) Une population de montagne connaissant le bois, sachant l'utiliser.

f) Une industrie de l'emballage léger en bois (cagettes) considérable, s'appuyant sur les productions fruitières et légumières régionales.

g) Une usine de pâte à papier parmi les plus importantes de France, dont l'intérêt pour minimiser les coûts de transport est de s'approvisionner localement le plus possible.

h) Une desserte routière sensiblement renforcée, grâce aux programmes européens notamment, même si des progrès restent sûrement à réaliser.

i) Des possibilités de créer ou développer un tourisme de nature appuyé sur la forêt, susceptible d'intéresser une clientèle de niveau européen.



Photo C. Noulais

2.3. Au plan des savoir faire

- a) *Les connaissances forestières méditerranéennes* ont considérablement progressé : production des plants, techniques de boisement, caractérisation des essences et des stations, modèles de sylvicultures, etc.
- b) *Les techniques R.T.M. en particulier de revégétalisation* sont bien maîtrisées, et mises en œuvre par des services bien identifiés, à la compétence technique reconnue.
- c) *Les forêts publiques* sont toutes dotées de documents d'aménagement bien étudiés, la mobilisation du bois y est potentiellement satisfaisante, les autres usages sont bien pris en considération.
- d) *Les équipements de prévention contre les incendies* sont intégrés dans des plans d'ensemble mis au point en concertation avec les acteurs locaux (élus, forestiers, sapeurs-pompiers, etc.).
- e) *Les techniques d'entretien des zones débroussaillées* que sont le pastoralisme et le brûlage dirigé se sont frayé leur chemin et suscitent un accueil globalement positif, tandis que la fiabilité des machines de débroussaillage a bénéficié des perfectionnements techniques de l'industrie.

f) *Les procédures et techniques de surveillance et d'attaque des feux* sont mieux élaborées.

Grâce à ces améliorations convergentes, la réduction des surfaces incendiées est très nette depuis 1991.

g) Une mission Bois-Énergie a été créée et s'emploie à diffuser l'information technique et économique en faveur du *chauffage collectif au bois*.

h) *Les professions de la filière bois* ont commencé à se structurer, des réflexions sont menées en commun, des structures d'analyse et de formation se sont mises en place et peuvent être développées.

Ce diagnostic, très résumé, fait ressortir que les espaces forestiers de la région ont des fonctions diverses, mais importantes à remplir. Ceci ne peut être réalisé que grâce à des interventions humaines rationnellement menées. Leur présentation est l'objet des orientations proprement dites, qui constituent la partie suivante.



Photo Alex